

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES

CHRONIQUE DE L'ARTILLERIE

En ouvrant aujourd'hui, une « Chronique de l'artillerie », nous invitons nos camarades à échanger leurs idées sur tel objet relevant de leurs préoccupations d'artilleurs. Ce genre de « tribune libre » nous paraît devoir s'imposer à l'heure où vont être discutés de nombreux problèmes intéressant la réorganisation de notre armée. Dans ce domaine, les questions d'artillerie — qu'il s'agisse de l'acquisition de nouveaux matériels, de l'amélioration des canons actuellement en service ou d'une nouvelle répartition des calibres à l'intérieur de nos grandes unités — auront une importance capitale. Il appartient, selon nous, à ceux qui sont jaloux des prérogatives de leur arme de faire entendre leur voix autorisée.

Notre nouvelle rubrique est destinée à abriter des textes auxquels leur auteur n'a estimé devoir donner ni l'ampleur, ni le développement d'un article de fond.

Ce que nous venons de dire est « valable pour toutes les armes ». Nous espérons que fantassins, cavaliers, officiers du génie, de l'aéronautique et des services rivaliseront de fraîcheur d'esprit et d'originalité dans leurs idées pour la plus grande satisfaction du lecteur. Ces chroniques, qui porteront occasionnellement le nom de telle ou telle arme, seront ouvertes à la demande des circonstances.

(Réd.)

« Artilleurs » de landwehr.

Au moment où nos artilleurs de landwehr s'apprêtent à faire leur cours de répétition légal, peut-être est-il indiqué de voir si eux aussi doivent être touchés par la réorganisation à l'ordre du jour.

Je ne traiterai ici que l'un des côtés de la question, celui des officiers. Comme tout bon Suisse, l'officier d'artillerie de 32 ou 36 ans, selon son grade, passe en landwehr. Comme beaucoup d'autres, il trouve en général ce « coup de sonnette » prématuré et surtout injustifié, car, pour cet officier, dans la plupart des cas de profession libérale, la vie ne fait que commencer dans la situation qu'il s'est créée. Ni bedon encombrant, ni calvitie exagérée ne peuvent expliquer cette mesure cruelle et surannée, qui n'a, pour sa défense, que le fait d'être légale.

Les officiers de toutes les armes sont traités de la sorte, me direz-vous ; d'accord, mais pour le fantassin et le sapeur, cette mesure est moins dure, car eux restent ce qu'ils étaient, fantassin ou sapeur. L'artilleur, comme du reste le cavalier, devient « trainglot ». Oh ! loin de moi de prétendre qu'il y a là déchéance, certes pas ; mais je constate seulement qu'il *change de métier*. Et cela au moment où

les sacrifices consentis et la très rondelette somme qu'a coûté sa formation d'artilleur-combattant donnent leur plein rendement.

Les formations de parc ont, à la guerre, une mission dont je n'ignore ni l'importance ni les difficultés ; leur personnel doit montrer beaucoup de dévouement et d'abnégation, car sa tâche est ingrate ; par conséquent ce personnel doit être bien encadré ; mais, cet encadrement, si bon qu'il doive être, n'a pas besoin d'être *spécifiquement artilleur*. Pour lotir et transporter des munitions, point n'est besoin de savoir tirer le canon ; tout officier ou sous-officier supérieur d'une arme montée fait l'affaire. Qu'on affecte donc aux parcs, à côté d'un petit noyau d'artilleurs, des cavaliers, des trainglots, officiers ou sous-officiers supérieurs qualifiés, qui toucheraient leur galon de lieutenant à cette occasion, comme cela s'est déjà fait.

Cela permettrait de conserver aux états-majors et aux batteries un certain nombre d'officiers, précieux entre tous, par leur expérience et leur métier. Pour ne pas trop tomber dans l'illégalité, point ne serait besoin de les appeler chaque année au cours de répétition. Un service tous les 3 ans par exemple suffirait à les maintenir dans le train et à les mettre au courant des dernières innovations. En outre, plusieurs d'entre eux se présenteraient volontairement aux cours de cadres ou aux cours de répétitions non obligatoires, cela est certain.

Est-il besoin de dire comment on les emploierait, ces récupérés ? Je ne pense pas, car il saute aux yeux de chacun une foule de fonctions susceptibles d'être remplies par ces officiers expérimentés. On aurait sous la main, à chaque échelon, des commandants en second, prêts à remplacer, à la guerre, le chef de batterie et de groupe indisponible pour une raison quelconque. L'officier subalterne trouverait, entre autres emplois, celui d'officier de liaison, poste qui réclame de son titulaire un ensemble de qualités que possède rarement un jeune lieutenant. La présence de ces surnuméraires permettrait encore d'éviter le démembrément du cadre des batteries qui, à la veille des manœuvres doivent fournir, à l'arbitrage ou à la direction, des officiers pour qui l'exercice est en partie perdu et dont l'absence se fait parfois lourdement sentir dans la troupe.

Le « capitaine maintenu en élite » serait, lui, incorporé à l'état-major du groupe et à celui de R. Sa formation tactique et surtout technique de tireur en feraient un précieux bras droit du commandant. La brigade et le régiment lourd ont, eux, leur officier supérieur adjoint, pourquoi pas le régiment de campagne et le groupe, puisque le personnel existe ? Quand on songe au prix des munitions tirées par un capitaine d'artillerie, on est en droit de se demander s'il est logique de ne laisser travailler ce capital que jusqu'aux 36 ans de son... bénéficiaire. Ce commandant en second trouverait à s'employer utilement à chaque instant, tant à l'arrière qu'au combat. Sa présence conférerait à son chef un peu de ce don d'ubiquité si désiré du militaire. Un exemple :

S. C. § 38 : « Le chef et son artilleur se tiennent généralement ensemble... » Le règlement dit « généralement », mais en pratique, c'est « toujours » que le fantassin veut avoir son artilleur à sa botte, à son P. C.

Or, ce P. C. le § 88 le décrit ainsi :

« Protégé contre les vues et le feu, cet emplacement doit être bien relié en tous sens et surtout permettre d'actionner l'appui de feu et les réserves... » On ne dit pas qu'il doive être choisi à proximité d'un observatoire.

Au § 89 :

« Le chef n'est pas lié à son P. C. La situation l'amènera en avant tantôt sur un observatoire, tantôt au P. C. d'un subordonné... »

Or, pour actionner de l'artillerie, dans tous les cas à l'échelon groupe, il faut se *fixer* sur un bon *observatoire*. Comment, à l'heure actuelle, concilier les deux points de vue, celui du fantassin, volontiers ambulant, et pour qui le besoin de voir n'est pas impérieux, et celui de l'artilleur ? Cette conciliation, le § 38 la tente lorsqu'il dit : « A défaut d'un commandant de l'artillerie, on adjoint au chef pour assurer la collaboration de cette arme, un officier de liaison », officier subalterne, car il n'y en a pas d'autres. Son utilité, il n'est pas difficile de la deviner.

C'est surtout au combat que le « vieux » capitaine, réplique du commandant, rendra de grands services, qu'il occupe le poste d'officier de liaison ou bien celui de directeur des tirs, à l'observatoire.

Bien entendu, la présence aux batteries de ces officiers-aînés ne devrait pas entraver la formation de leurs cadets, par exemple dans les fonctions d'officier de liaison ; au contraire, mentors avisés, ils pourraient utilement collaborer à cette formation.

Il est, certes, dans la réorganisation de notre armée, des questions plus importantes que celle-ci. Si j'ai cru devoir la traiter ici, c'est que la solution proposée me paraît conforme à l'esprit qui doit présider à l'organisation d'une armée pauvre en effectifs : mettre chacun au poste où il sera le plus utile, et demander à tous le plus grand rendement.

Major TARDENT,
Instructeur d'artillerie.

CHRONIQUE SUISSE

au colonel F. Feyler †

Les hommes passent... le devoir reste.

... « Je ne disconviens pas qu'un petit grain de scepticisme peut n'être pas indifférent. Mais j'entends par là, non le scepticisme qui nie l'utilité de l'effort, mais seulement le sentiment que, malgré tout, l'idéal espéré ne sera pas intégralement atteint. Cela n'a pas d'importance. Agir avec conviction, avec persévérance, en se disant que ceux qui viendront après nous combleront les lacunes. Advienne que pourra. On a fait ce qu'on a pu ; on est en repos vis-à-vis de soi-même. » ...

Ainsi nous parlait le colonel Feyler dans l'une de ses dernières lettres, alors que nous discutions, peu avant sa mort, avec l'élévation d'idées qui faisait le charme de cet homme si loyal, les intérêts spirituels de cette revue et que nous cherchions à préciser, une fois de plus, le sens de nos modestes efforts.

A l'heure où la *Revue militaire suisse* aborde la 77^e année de son activité, notre esprit est sollicité par un avenir encore plein d'inquiétudes, où sont inscrits peut-être des événements qui, dans tous les pays, mettront à l'épreuve de la dure réalité, le dévouement des hommes pour qui l'idée de Patrie n'est pas un vain mot.

Et si, en ouvrant cette première chronique de 1932, dont l'objet sera de dire à nos chers lecteurs comment nous comprenons notre tâche, nous nous retournons un instant vers le passé, c'est encore pour puiser dans l'œuvre et l'exemple de ceux qui nous ont précédé la conviction que nos efforts ne seront point inutiles. C'est aussi, et surtout, pour rendre un nouvel hommage à la mémoire de celui qui, pendant trente-cinq années, lutta pour la cause de notre défense nationale, avec ce désintéressement et cette modestie qui furent l'un des ornements de son beau caractère de soldat. « On a fait ce qu'on a pu ; on est en repos vis-à-vis de soi-même ». Ayant dit cela, simplement, ne demandant aucun honneur, aucune récompense, il s'en est allé...

Les hommes passent... le devoir reste. Et ce devoir, il importe, à notre tour, de le préciser.

Servir l'armée et la défendre....

Quel que soit l'idéal inspirateur de notre action, il convient d'éviter les pures spéculations de l'esprit et d'accepter, sans discussion, un certain nombre de faits qui, au cours des ans, ont imprimé à notre défense nationale son caractère spécifique. Ces faits sont

d'ordre moral, politique et géographique. Fait moral, notre volonté irréductible de nous défendre contre tout assaillant et qui nous conduit à lutter contre les théories pacifistes, si répandues actuellement, de non résistance à une invasion. Fait politique, notre organisation traditionnelle et impérieuse de milices, auquel il serait vain de vouloir se soustraire et qui nous impose de rechercher les moyens les plus efficaces de l'améliorer, de lui assurer le maximum de rendement. Fait géographique, enfin, l'exiguité de notre territoire et qui conditionne le difficile problème de l'emploi stratégique de nos forces.

Dût ce rappel paraître vain, il était nécessaire d'affirmer que nous n'avons pas à discuter les avantages et les inconvénients de notre système de milices, mais uniquement à nous préoccuper de sa mise en valeur, de l'exploitation de toutes les ressources qu'il nous offre dans l'intérêt de notre défense nationale.

Au reste, il ne s'agit pas, aujourd'hui, de développer nos idées sur des objets dont chacun d'eux justifierait une étude approfondie, mais simplement de poser quelques jalons destinés à préciser notre programme d'action.

Dans l'ordre moral et aussi longtemps que notre peuple estimera utile et nécessaire de maintenir une armée forte, gardienne de son indépendance, nous nous élèverons, avec une violence adaptée aux événements, contre tous ceux dont l'ingénuité ou le néfaste esprit viendront insulter aux plus nobles traditions militaires de notre Pays.

En matière de politique (dans l'acception la plus large de ce terme), l'instinctive aversion qu'ont les militaires de tout ce qui s'apparente au verbiage des tribuns populaires, nous tiendra éloignés des objets qui n'intéressent pas étroitement l'armée. Cependant, on ne manquera pas de relever et de flétrir comme il convient, l'attitude de certains « patriotes » qui, ayant l'honneur d'être placés devant des responsabilités, ne conformeraient pas leurs actes à leurs paroles. À ce propos, on nous permettra de rappeler ce que nous disions, l'an dernier, dans un article inspiré des incidents de « l'Hyspa » (*Rev. mil. suisse* 1931, No 10 « Où l'on dit ce que l'on pense de la réception des tireurs à l'Hyspa) :

« La *Revue militaire suisse* s'est, en principe, toujours efforcée de limiter son activité au seul domaine des intérêts immédiats de l'armée et d'éviter des polémiques qui non seulement ne relèvent pas directement de ses préoccupations rédactionnelles, mais encore ne sauraient que porter atteinte à sa bonne tenue littéraire. Mais cela ne l'empêchera pas, à l'avenir, de retenir et de signaler à son tour tels incidents caractéristiques de la veulerie qui semble envahir de plus en plus certains de nos milieux parlementaires. Car si, dans notre modeste rayon d'action, nos efforts tendent surtout à la constante amélioration de nos institutions militaires, nous savons parfaitement que notre armée n'est qu'un moyen et non un but et que notre activité doit servir, au delà de cette armée, les intérêts supérieurs du Pays. »

Au service de notre corps d'officiers....

A l'affût des occasions de se rendre utile à nos cadres, notre revue s'efforcera de leur soumettre des études relatives à leur instruction générale et à leur formation technique. Par instruction générale, nous entendons les problèmes qui intéressent l'ensemble de l'armée. Ils peuvent affecter la forme, soit d'études historiques apparentées à la guerre mondiale, soit de questions relevant de notre défense nationale ou traitant de la manœuvre de nos grandes unités. Nous continuerons à demander à nos distingués collaborateurs étrangers d'aborder des sujets propres à élargir la culture militaire de nos lecteurs. En vue d'augmenter les connaissances techniques de nos officiers, nous publierons des études sur le fonctionnement, le rendement et l'emploi des différentes armes dont l'ensemble constitue notre puissance matérielle.

Nos périodes d'instruction étant trop brèves pour permettre aux officiers de telle arme d'avoir des vues suffisamment profondes sur l'emploi des autres troupes avec lesquelles ils sont appelés à collaborer, nos efforts tendront à assurer, du moins en théorie, la *liaison des armes* indispensable à la réussite de toute action entreprise en commun. Voilà pour nos articles de fond.

La « chronique suisse », à l'écoute des « bruits du jour », continuera à sacrifier à l'actualité en exploitant comme il convient les inepties encore chaudes de tous les idéalistes qui, sous l'empire de leurs rêves empruntés à Sancho Pança, refusent à notre pays le droit de se défendre malgré la « malice des temps » et divaguent sur nos institutions militaires, sans connaître ni leur véritable esprit, ni l'importance de leur rôle national.

La présente livraison (voir « chronique de l'artillerie ») attire l'attention de nos officiers sur notre projet de leur réservier, chaque mois, quelques pages destinées à abriter leurs discussions, sur le ton familier qui convient aux échanges d'idées entre camarades.

Soucieux de tenir nos lecteurs suisses au courant des préoccupations militaires des pays qui nous entourent, nous leur annonçons, avec quelque plaisir, que nous avons pu nous attacher, en France, en Allemagne et en Italie, des correspondants de valeur, dont les chroniques porteront sur des questions d'actualité qui ne sauraient nous laisser indifférents.

Notre rubrique « Informations », où viendront s'inscrire les faits divers susceptibles de retenir l'attention de nos abonnés, continuera à assurer la diffusion des communications et des renseignements transmis par nos sociétés d'officiers. La chronique des « revues étrangères », ouverte à la demande des circonstances et dans la mesure de la place disponible, reproduira des extraits se rapprochant de nos études en cours.

Enfin, notre « bulletin bibliographique » fera l'objet de nos

soins attentifs et subira, dès que possible, un remaniement dans le sens d'une reprise des « lectures d'infanterie, d'artillerie », etc., dont plusieurs de nos abonnés nous ont dit l'intérêt qu'ils y portaient. Nous avons de même l'intention d'instaurer un « service bibliographique » destiné à fournir à tels de nos camarades, soit la documentation, soit un résumé des *ouvrages à consulter* en vue d'une étude spéciale que l'un ou l'autre de nos abonnés voudrait entreprendre sur un sujet de son choix. Ce service sera amorcé dès aujourd'hui et nous prions nos correspondants éventuels de communiquer directement avec notre rédaction.

Les problèmes de l'heure présente....

Ils sont nombreux. Les uns cherchent à innover ; c'est le cas, notamment, de la réorganisation projetée de notre armée et, dans un sens négatif (au seul point de vue militaire) de la conférence du désarmement.

D'autres problèmes accusent ce caractère de permanence que leur donnent à la fois l'évolution naturelle de l'armement et la nécessité d'y ajuster certaines conceptions tactiques.

La place nous manque ici, qui nous permettrait de faire le tour de toutes les questions qui se posent à notre haut commandement, ou à nos chefs de service.

L'étude que nous publions en première page fixe, en principe, que notre armée ne saurait être intéressée par la réduction des armements car, dans sa constitution actuelle, elle est l'expression même de cette réduction. Le système de milices, que nous pratiquons avec un art consommé, représente — il faut le répéter — la solution minimum du problème de notre défense nationale.

La réorganisation de notre armée est, pour l'heure, de nos préoccupations rédactionnelles, l'une des plus importantes. Cette « réforme », qui se poursuivra d'ailleurs dans le cadre de nos institutions actuelles, va au-devant d'un accouchement laborieux. Fille bâtarde de « l'organisation des troupes de 1924 », cette dernière ayant été elle-même infirmée par l'arrêté du Conseil fédéral du 12 novembre 1926, elle aura besoin pour voir le jour, de l'intervention avisée des plus savants de nos cliniciens tactiques. Il n'est pas exagéré de dire que la question paraît avoir été mal posée ou en tout cas posée de telle manière qu'elle engendre une certaine confusion dans les esprits. La preuve en est que sur la piste fédérale de nos réformes militaires ont pris parallèlement le départ deux « concurrents » qui sont des frères ennemis et qui n'arriveront pas au but sans se jouer quelques mauvais tours. L'un a nom « commission des économies » et l'autre pourrait s'appeler tout aussi bien « commission des dépenses ». Car la première, pour faire véritablement son métier, doit normalement s'attaquer au budget militaire, dans le sens d'une sérieuse restriction de ses postes

les plus importants, tandis que la seconde, qui cherche, en réformant, à augmenter notre puissance matérielle, est automatiquement poussée à faire le geste contraire. Actuellement les éléments de toute discussion logique manquent encore et il faut admirer le dévouement de nos sociétés d'officiers, dont les membres réunis en de graves conciles, cherchent à jeter les fondations de notre future organisation militaire, sans connaître encore quel sera l'aspect général de l'édifice. Et c'est aussi la raison pourquoi l'on a commencé à discuter, dans certains de nos périodiques militaires, de questions de détail — commandants de brigades permanents, cours de répétition bisannuels, constitution de régiments à élite et landwehr conjuguées, répartition de l'artillerie, etc. au lieu de poser initialement les principes de base destinés à commander les procédés d'exécution. L'une de nos prochaines livraisons contiendra un projet de réorganisation s'attachant à une étude d'ensemble de cet important problème.

La question de l'organisation de nos « grandes manœuvres », amorcée dans nos dernières publications de 1931, sera poursuivie. Si, dans notre programme de rédaction, nous donnons momentanément la priorité à la réorganisation de l'armée, c'est que cette dernière conditionnera l'agencement de nos manœuvres et que nous attendons de connaître, une fois pour toutes, ce que l'on entend exactement, chez nous, par « grande unité » tactique ou stratégique. Posant cette question, on nous renverra obligamment au « Service en campagne 1927 », dont on sait qu'au lieu d'être définitivement provisoire on vient de le déclarer provisoirement définitif ! Mais nous en reparlerons...

L'aéronautique suisse est en pleine période d'incubation. Nous aborderons ce chapitre, au moment propice, sans perdre de vue que la question de l'emploi de notre aviation est intimement liée, d'une part à celle de nos conceptions stratégiques en matière de défense territoriale et au mode d'organisation de nos grandes unités, d'autre part, aux procédés envisagés pour notre protection anti-aérienne.

De même, à l'occasion de la réorganisation militaire, se posera une fois de plus la question de l'emploi de notre cavalerie d'armée. Cette arme, si sympathique à nos cœurs, n'est actuellement plus en mesure de remplir des missions indépendantes, exigeant des actions en profondeur, sans bénéficier de la collaboration efficace et continue des autres armes et sans avoir, échelonnés dans son sillage, des services aptes à pourvoir à son entretien. C'est donc bien dans le sens d'importants groupements de toutes armes que nos brigades de cavalerie doivent être constituées. Ces groupements, à caractère organique, n'ont rien de commun, nous l'avons dit¹, avec les divisions réputées « légères », dont la composition artificielle, passagère et illogique ne peut leur conférer les caractéristiques fondamentales de tout déta-

¹ « Manœuvres suisses ». *Revue militaire* 1931. Numéro 9.

chement de ce genre : la puissance et la mobilité. Une fois que l'on aura arrêté clairement le principe d'emploi de notre cavalerie en définissant *les missions qui pourraient lui incomber à la guerre*, on trouvera facilement la solution de son organisation définitive. Pareillement pour les mitrailleurs attelés, dont il ne suffit pas, pour respecter les exigences de la mode, de remplacer les chevaux par des moteurs, mais dont il importe de savoir avant tout ce que l'on veut en faire. Ce sujet a été présenté à nos lecteurs, en 1931¹ dans un exposé unilatéral ; il sera repris, comme nous l'avons annoncé.

Dans d'autres domaines de notre instruction militaire, de nombreux manuscrits n'attendent que l'instant favorable de s'évader du portefeuille de la rédaction. L'un reprendra l'importante question du service de renseignements et de transmissions aux divers échelons de commandement ; un autre traitera des expériences faites pendant une année dans l'application pratique du « règlement d'exercice de 1930 ».

Enfin, nous porterons notre effort sur l'instruction de nos jeunes officiers en leur présentant des études comportant la discussion d'exercices tactiques dans le cadre des petites unités.

Nos collaborateurs vous disent...

Nous sommes ici quelques-uns poursuivant une œuvre désintéressée autant que modeste. Modeste mais utile. Utile seulement avec votre concours, votre dévouement. Aidez-nous ! Lisez-nous, en nous faisant part de vos critiques, de vos conseils, surtout de vos idées.

La *Revue militaire suisse* n'existe que pour vous et par vous ! Elle n'est pas un but en soi, mais un moyen qui, exploité par votre intelligence et votre patriotisme élevé, est susceptible de servir dignement la cause de notre armée.

Ceux qui se sont voués, comme tant d'autres, à la tâche de maintenir toujours en éveil la pensée militaire de nos officiers, de l'alimenter par la fertile discussion des nombreux problèmes que pose l'actualité, ne sont ni de poussiéreux philosophes, ni des gribouilleurs de papier, ni des faiseurs de maximes. Ils sont, comme vous, simplement d'ardents patriotes. Et si, d'aventure, il leur arrive de mettre un peu de chaleur dans leurs phrases et d'avoir parfois des mots agressifs, qu'on les en excuse. Ils tiennent avant tout à rester eux-mêmes, à garder leur caractère, à éviter tout compromis. Ils estiment, avec Cyrano de Bergerac, qu'on peut....

Mettre, quand il vous plaît, son feutre de travers,
Pour un oui, pour un non, se battre, — ou faire un vers !
et qu'on doit....

N'écrire jamais rien qui de soi ne sortît,
Et, modeste d'ailleurs, se dire : mon petit,

¹ *Revue militaire suisse*, août et septembre 1931 : « L'organisation des groupes attelés de mitrailleurs », par le lieutenant-colonel Isler.

Sois satisfait des fleurs, des fruits, même des feuilles,
Si c'est dans ton jardin, à toi, que tu les cueilles !
Puis, s'il advient d'un peu triompher, par hasard,
Ne pas être obligé d'en rien rendre à César.
Vis-à-vis de soi-même en garder le mérite,
Bref, dédaignant d'être le lierre parasite,
Lors même qu'on n'est pas le chêne ou le tilleul,
Ne pas monter bien haut, peut-être, mais tout seul !

.....
(Rostand.)

Conclusion qui pourrait être une profession de foi....

« L'armée est chargée d'assurer la défense de la patrie contre l'étranger et le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur. » Ainsi débute le « règlement de service pour les troupes suisses ».

Les causes qui ont justifié, au cours de notre histoire et jusqu'à ce jour, l'existence et le maintien de notre armée n'ont pas disparu. Elles n'ont pas été modifiées. Cette armée est également l'un de nos plus solides éléments d'union nationale. Lorsque notre peuple sera certain que la paix universelle peut être assurée par le seul effet de la bonne volonté entre les hommes, il sera le premier à renoncer à une armée alors devenue inutile.

Pour maintenir nos institutions militaires à la hauteur de leur tâche, aucun moyen ne doit être négligé. Notre revue constitue l'un de ces moyens. N'étant à la remorque d'aucun parti, ni d'aucun puissant personnage, elle est libre de son action et c'est même sa faiblesse matérielle qui lui donne sa force morale. Notre activité ne doit donc pas se matérialiser dans un certain nombre de pages imprimées noir sur blanc. En marge de l'instruction militaire de nos cadres, dont nous venons de préciser ici les grandes lignes, il nous importe de battre le rappel de tous ceux que leur patriotisme agissant pousse à défendre une cause juste, que nous sommes décidés à poursuivre avec un tranquille acharnement, le cœur chaud, la tête froide. Ce n'est qu'en devenant un *foyer de vie intellectuelle* au service du Pays, que la *Revue militaire suisse*, élevant son idéal au-dessus de ses préoccupations purement rédactionnelles, sera en mesure de continuer utilement sa tâche, entreprise il y a 76 ans.

« Agir avec conviction, avec persévérance ». Et pouvoir répéter un jour ce que disait notre cher et regretté colonel Feyler : « On a fait ce qu'on a pu ; on est en repos vis-à-vis de soi-même ».

Oui, le devoir reste. Il emprunte aux circonstances actuelles un caractère plus impératif que jamais. Nous l'accomplirons en toute indépendance de jugement, persuadés que, selon le mot de Montaigne, « la discipline suprême est envers le devoir et non envers les hommes et trouve sa sanction dans les reproches ou l'approbation de la conscience ».

R. MASSON.